



AGENCE DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS
GOUVERNEMENTALES



Canada



RAPPORT ANNUEL
1990-1991



Notre mission

Notre mission consiste à offrir des produits et services de télécommunications et d'information au gouvernement pour qu'il puisse desservir efficacement les Canadiens.

Table des matières

Message du sous-ministre des Communications..... 1
 Lettre du président de l'ATG 2
 Messages de la haute direction de l'ATG 4
 L'ATG : une nouvelle façon de traiter 6
 Partenariats : concevoir l'avenir ensemble 9
 La clé du rendement : notre personnel 14
 Mise à jour des services de l'ATG..... 16
 L'ATG est la réponse : des solutions efficaces 20
 Groupe consultatif des télécommunications (GCT)..... 24
 Revue financière..... 25
 Renseignements sur l'ATG 32

Explication de la page couverture

L'illustration montre ici le nouveau départ de l'ATG, à titre d'organisme de service spécial, ainsi que ses nouvelles orientations plus dynamiques et concurrentielles.

Pour réussir, l'Agence compte sur son personnel, sa clientèle gouvernementale, ses alliances tactiques et le soutien de ses cinq bureaux régionaux.

L'aspect technique de l'ATG est souligné par l'architecture du réseau et la numérisation présentement en cours.

Nota bene : Dans le présent texte, toute désignation au masculin s'entend également du féminin.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991
 N° du cat. C035-18/1991
 ISBN 0-662-58182-2

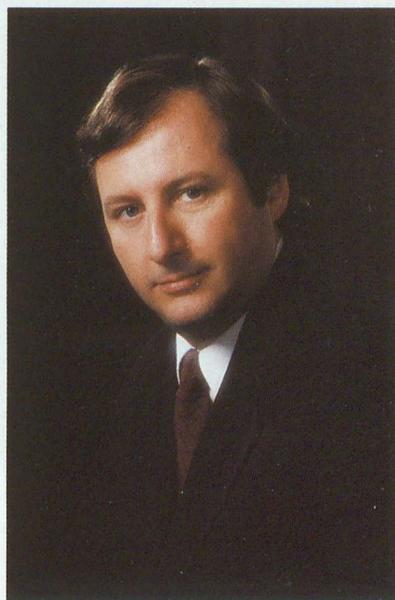
Imprimé sur papier recyclé.



ISTC 1551 (8/88)

DATE DUE - DATE DE RETOUR

JL103/.G6/C3
 Canada. Government Telecom
 Canada. Government
 Telecommunications Agency
 BDLI 1990/91



Message du Sous-ministre du ministère des Communications

Il me fait plaisir de procéder au lancement du premier Rapport annuel de l'Agence des télécommunications gouvernementales comme organisme de service spécial.

Le Rapport annuel de l'ATG est le reflet des activités qui l'ont marquée tout au long de la dernière année. Il est on ne peut plus clair, quant à moi, que l'ATG est unique en son genre ne serait-ce que par la nature et l'étendue de son mandat.

Aussi les résultats qu'elle affiche fièrement ici sont-ils les fruits d'un effort collégial soutenu de la part de la collectivité gouvernementale. Cela me semble de bon augure pour l'avenir, particulièrement au chapitre de l'optimisation des services, des épargnes encourues et du Programme d'architecte du gouvernement.

L'ATG est, sans contredit, sur la bonne voie!

A handwritten signature in dark ink, reading "Alain Gourd". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Alain Gourd



Lettre du président de l'ATG

On me permettra d'abord de me réjouir de la parution du premier *Rapport annuel* de l'Agence des télécommunications gouvernementales comme organisme de service spécial. Notre rapport vient en quelque sorte faire état publiquement de nos activités et, surtout, de nos réalisations. Aussi suis-je assuré que, *toutes et tous*, vous ne pourrez que vous féliciter du *chemin parcouru jusqu'ici*.

Quand je dis «toutes et tous», je pense en premier lieu au personnel de l'ATG, tant à l'administration centrale que dans les régions. Leurs efforts d'acclimatation aux changements dans les valeurs traditionnelles et dans l'organisation elle-même, qui est devenue un peu plus «commerciale», combinés au dévouement quotidien et sans relâche, font que l'Agence peut se targuer de ses premiers succès.

Je songe également à nos clients qui ont appuyé l'ATG dans son entreprise de renouvellement et qui continuent à le faire de manière tangible. Et que dire de nos fournisseurs et de nos partenaires tactiques qui ont pu voir dans le quotidien les multiples transformations qui se sont produites depuis un an à l'Agence. Il m'appert que ces trois groupes sont mieux à même de constater de visu la nouvelle façon de traiter de l'ATG.

Il ne faudrait pas oublier, enfin, nos collègues du Conseil exécutif sur les télécommunications gouvernementales et du Groupe consultatif des télécommunications qui, par leurs précieux conseils, aident l'ATG à maintenir (régulièrement) une approche collégiale extrêmement fructueuse en ce qui a trait à la gestion intégrée du réseau de télécommunications et d'information du gouvernement.

Mais quel est-il ce «chemin parcouru», en termes d'activités?

Il y a, grosso modo, l'architecture et la numérisation graduelle du réseau du gouvernement, la création des comités gouvernementaux précités ainsi que les épargnes dont nous avons pu faire bénéficier notre clientèle et qui découlent de la saine conduite collégiale de nos affaires, adoptée par l'Agence.

Le Plan d'entreprise de l'ATG, sa carte routière en fait, est également à mettre au premier plan de ses nouvelles orientations, tout comme sa plus grande insistance sur le client et ses alliances tactiques avec divers partenaires pour mieux répondre à leurs besoins respectifs. Ce faisant, l'Agence démontre clairement à sa clientèle qu'il lui est possible de trouver des moyens ingénieux pour améliorer constamment la qualité de ses produits et de ses services, tout en réduisant les coûts de façon significative.

Parallèlement à ces activités, il faut rappeler celles qui ont plus spécifiquement mené à la définition du statut et du mandat de l'ATG comme organisme de service spécial ainsi que de son mode de fonctionnement sous son ministère-hôte, à savoir le ministère des Communications, et, par conséquent, à la formulation d'une mission propre à l'Agence qui s'inscrirait dans la foulée de celle du Ministère.

Tout au long de notre Rapport annuel, nous avons justement tenté d'illustrer les activités précitées soit par des descriptions plus détaillées, soit par des cas concrets. Nous avons accompagné le tout d'états financiers qui vous permettront d'étayer adéquatement le rendement de l'ATG.

Vous noterez d'ailleurs que l'état consolidé des résultats de l'Agence pour 1990-1991 montre des revenus bruts de 213,5 millions de dollars, ce qui ne tient pas compte des 81,5 millions de dollars

approximativement de la facturation directe du réseau local aux ministères, ni des 8,5 millions de dollars qui ont été retournés aux clients sous forme de crédits.

Il m'appert que les chiffres ayant trait aux revenus reflètent bien l'engagement pris par nos ministères-clients à l'endroit de l'ATG et correspondent aux efforts que nous avons déployés pour rendre l'infrastructure de télécommunications et d'information du gouvernement beaucoup plus efficace et abordable.

Au tout début de la présente, j'ai fait état de ce que nous avons accompli «jusqu'ici»: cela laisse sous-entendre que l'ATG ne compte pas s'asseoir sur ses lauriers. En fait, il faut bien se rappeler que, comme organisme de service spécial, elle n'en est qu'à l'aube d'un avenir qui s'annonce déjà très prometteur.

Nous allons continuer à optimiser le réseau du gouvernement selon vos vœux, à être à l'écoute des besoins de nos collègues-clients et à vous desservir aussi efficacement que possible, à la fois en facilitant votre travail et en négociant en votre nom les aubaines les plus avantageuses pour le gouvernement. L'ATG ne pourra y arriver qu'en misant sur ses forces vives, à savoir son personnel.

Le philosophe français Gaston Berger a écrit que «demain ne sera pas comme hier. Il sera nouveau et il dépendra de nous. Il est moins à découvrir qu'à inventer.» Non seulement l'ATG compte-t-elle relever fièrement ce défi, mais encore tient-elle à y arriver avec votre complicité.

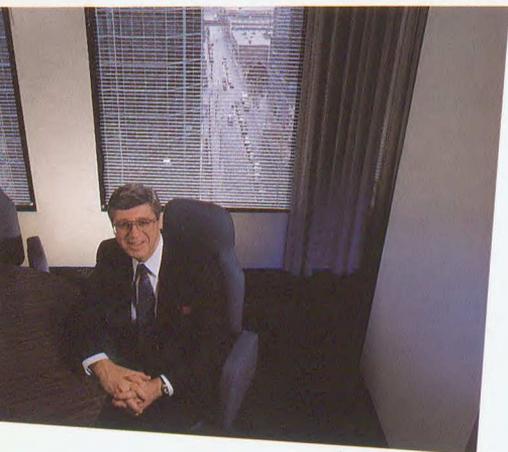


René Guindon

Message du vice-président, Marketing

L'évolution, du concept à la réalité, du service de marketing étant maintenant terminée, j'aimerais vous faire part de nos orientations, de nos objectifs et de notre organisation. Il est important de noter que, sans le dévouement du personnel du marketing ainsi que le soutien de la direction et des employés de l'Agence, nous n'aurions pas pu progresser aussi rapidement.

En créant la fonction de marketing, nous visions à nous rapprocher de



Roger Bason, vice-président, Marketing

nos clients et à mieux comprendre leur fonctionnement ainsi que leurs besoins. Nous avons donc regroupé notre personnel des ventes en équipes responsables des comptes nationaux et les avons chargées d'établir des liens avec nos clients en vue de leur offrir le meilleur, en matière de service et de soutien.

Nos gestionnaires des produits font montre du leadership nécessaire devant l'évolution de nos quatre portefeuilles de services — données, télématique, réseau intégré et services locaux. Ces gestionnaires insistent sur la qualité du service pour les produits existants et collaborent avec nos ressources d'ingénierie et techniques pour développer de nouveaux produits.

Le groupe de soutien au marketing fournit à nos équipes des ventes et à nos gestionnaires des produits, les renseignements stratégiques sur nos

clients, nos marchés, nos concurrents de même que sur les développements de l'industrie qui affectent notre capacité d'offrir nos services à la clientèle. Ledit groupe appuie également nos équipes de vendeurs ainsi que le personnel régional de l'ATG, en matière de vente, de formation et de soutien technique, et s'occupe de la distribution de tout le matériel de marketing.

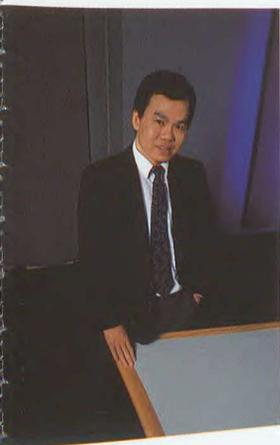
Nous avons les ressources pour le marketing, un portefeuille de produits, un personnel dévoué et l'avantage de relations bien établies avec nos clients, qu'ils soient grands ou petits; bref, nous avons tous les ingrédients nécessaires au succès.

A handwritten signature in dark ink, which appears to read "Roger Bason". The signature is fluid and cursive.

Message du directeur, Développement et Programmes techniques

La Direction du développement et des programmes techniques a deux rôles à jouer : gérer le Programme d'architecte des télécommunications gouvernementales de même que planifier et développer les réseaux et les services communs offerts par l'ATG.

Le Programme d'architecte des télécommunications est une nouvelle initiative gouvernementale et une composante importante de la nouvelle approche collégiale, en ce qui a trait à la gestion des télécommunications au gouvernement. Cette approche reconnaît les avantages économiques et stratégiques d'un appui commun à la planification et aux opérations des ministères de même que de l'établissement d'une architecture intégrée pour la mise en valeur de réseaux gouvernementaux. Une architecture commune de réseau permettra également de mieux partager les actifs relatifs aux systèmes d'information. Il en résultera une utilisation plus efficace des services de télécommunications ministériels et communs, grâce au partage et à la normalisation, une réduction des coûts, une meilleure gestion, la possibilité d'envisager une planification commerciale à l'échelle du gouvernement ainsi que des nouvelles façons de traiter.



Dan Sum,
directeur,
Développement et
Programmes
techniques

Le premier objectif de la section de la planification et du développement du service est d'établir des installations et des services communs de télécommunications qui répondent aux besoins des usagers et qui soient conformes aux pratiques commerciales. Quant à la mise en valeur de notre service, elle est basée sur la stratégie d'architecture définie dans le Programme d'architecte des télécommunications. De toute évidence, le défi à relever est énorme : répondre aux besoins très variés des ministères, exceller dans un marché très compétitif et s'adapter aux différentes architectures de réseau qui existent déjà.

Je suis cependant persuadé que, grâce à l'appui du milieu des usagers gouvernementaux, nous savons trouver les solutions appropriées. Le partenariat entre l'ATG et les ministères fait en sorte que les usagers participent pleinement à l'évolution de l'architecture des télécommunications et des services communs. Notre tâche collective est de nous assurer que les communications soient gérées au meilleur coût, efficacement et de façon cohérente.

Message du directeur, Politiques globales et Affaires publiques

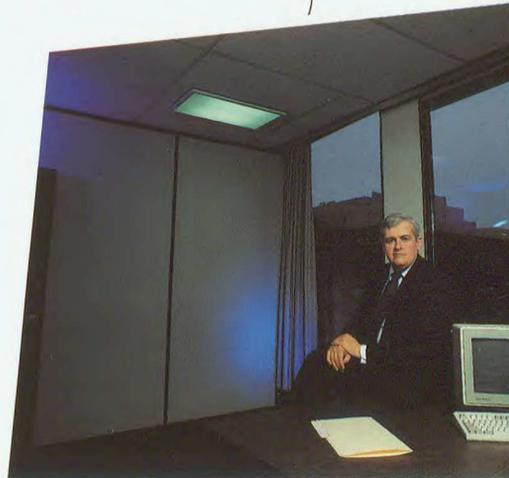
On m'a demandé de préciser dans cet encart le mandat de la Direction des politiques globales et des affaires publiques de l'ATG, qui comporte deux entités distinctes.

Tout d'abord, celle des politiques globales, ou des affaires corporatives, dont le rôle est de voir à ce que l'Agence dans son ensemble soit conséquente avec son mandat, sa mission et son Plan d'entreprise. Pour ce faire, la division des politiques globales se doit d'analyser scrupuleusement les répercussions que peuvent avoir les normes, les politiques et les procédures que l'ATG se propose d'adopter; en d'autres termes, elle s'efforce de jeter un éclairage judicieux sur les choix de l'Agence. Elle s'assure également de l'harmonie qui doit exister entre, d'une part, la technicité et, d'autre part, le

discours politique, au sens large. C'est enfin à elle qu'incombent les responsabilités de veiller sur l'efficacité de l'ATG pour en assurer une gestion intégrée et de soutenir adéquatement la croissance stratégique de l'Agence, en proposant des orientations à son président.

Pour ce qui est des affaires publiques, qui diffèrent de la fonction de marketing, elles regroupent les communications internes et externes, les relations publiques ainsi que la publicité de l'Agence. Cette division vient en quelque sorte compléter le tableau de la Direction, en s'assurant que l'image de marque pensée par la division des politiques globales pour la totalité de l'ATG soit esthétiquement attrayante et adéquatement projetée, comprise par toutes et tous, et fidèle au discours tenu par l'ensemble des secteurs de l'Agence. Ce faisant, les affaires publiques aident l'ATG à entretenir de bons rapports tant avec sa clientèle qu'avec ses employés, que ce soit par le biais de communiqués, de lettres circulaires, de publications ou de stratégies de communications efficaces.

Le présent Rapport annuel est un exemple concret de la synergie qui existe déjà entre les deux divisions précitées. Mais il est également, et avant tout, le fruit du travail d'équipe qui prévaut désormais à l'ATG.



Jean-Pierre Couillard, directeur, Politiques globales et Affaires publiques

L'ATG : une nouvelle façon de traiter

Devenir un organisme de service spécial (OSS)

En décembre 1989, le président du Conseil du Trésor annonçait que l'Agence des télécommunications gouvernementales, ainsi que quatre autres services fédéraux, deviendrait un organisme de service spécial afin qu'elle puisse atteindre des niveaux de rendement plus élevés, grâce à une gestion plus souple et à une responsabilité plus directe en matière de résultats. Cela signifiait que les pouvoirs délégués pourraient être adaptés de manière assez précise et pratique aux conditions d'exploitation de chacune des unités de services.

Le processus

Une des toutes premières tâches de l'ATG a été de concevoir un nouveau cadre de travail avec le ministère des Communications. Un document cadre, élaboré et signé conjointement par le sous-ministre des Communications, le sous-ministre adjoint, Recherche et Spectre, et le président de l'ATG, réitérait les responsabilités de l'Agence en matière de planification, de prestation, de coordination et de gestion de services de télécommunications communs. Ce document définissait en outre des rapports plus étroits avec le Ministère pour la réalisation des objectifs d'ensemble du MDC en matière de télécommunications, de technologie et de recherche, y compris le développement régional et celui de l'industrie canadienne. De plus, certains pouvoirs financiers étaient délégués au président de l'ATG.

Pendant ce temps, on parachevait un plan d'entreprise transitoire de manière à répondre aux besoins immédiats de la communauté fédérale. Ce plan transitoire ainsi que le document cadre constituaient la base de la soumission au Conseil du Trésor en vue de l'établissement de l'ATG comme organisme de service spécial, disposant de pouvoirs appropriés. La soumission a été approuvée et les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 1990.

Mandat de l'ATG

Le mandat de l'ATG est d'agir comme *centre de convergence de la fonction d'architecte des télécommunications gouvernementales et comme point central de la prestation des services communs de télécommunications au Canada*. En s'acquittant de son mandat, l'Agence fournit des services de télécommunications communs au gouvernement de même qu'un service de planification, de conception et de développement (le Programme d'architecte des télécommunications) qui sous-tend la stratégie pour l'évolution des réseaux et des services gouvernementaux.

Soumise à un environnement compétitif, l'ATG se doit d'améliorer le coût, l'efficacité et l'efficacité de ses services, tout en faisant la preuve que le gouvernement peut réaliser des économies d'ensemble.

Principes d'exploitation

Une attention toute particulière a été accordée à l'élaboration de principes d'exploitation dans le Plan d'entreprise 1991-1995 de l'ATG, qui décrit la stratégie que l'Agence suit pour remplir son mandat d'organisme de service spécial. Ils sont en quelque sorte le reflet des grandes orientations de l'ATG et ont été établis en fonction des objectifs qu'elle s'est fixés et de sa nouvelle image corporative.

Pour que les efforts de l'Agence soient couronnés de succès, il importe de promouvoir les éléments clés suivants :

Rehausser le service à la clientèle

Si l'Agence entend respecter ses engagements à l'endroit de ses clients, elle doit offrir un service hors-pair. À cette fin, une équipe de commercialisation plus dynamique et mieux rodée permet à l'Agence de mieux faire valoir ses capacités et de tisser des liens solides avec les utilisateurs.



L'Agence met l'accent sur le service à la clientèle, l'esprit d'entrepreneurship, le travail d'équipe et l'atteinte des résultats.

Mettre en valeur la gamme de nos produits et services

Pour être en mesure de rivaliser avec ses concurrents, l'ATG doit offrir d'excellents services à des prix attractifs qui permettront à ses clients de réaliser des économies et de respecter leurs objectifs.

Les réseaux et services actuellement offerts sont examinés des points de vue de l'efficacité et de la rentabilité afin de déterminer s'ils correspondent toujours aux besoins des clients ou offrent un potentiel de croissance à long terme ou des possibilités d'économies.

Au besoin, l'Agence propose des solutions novatrices et élabore de nouveaux services, conçus de manière à répondre aux exigences propres au marché gouvernemental, qui tiennent compte des activités du secteur privé au chapitre des télécommunications.

Accroître l'efficacité en misant davantage sur nos ressources humaines

Il importe que le client dans ses rapports avec l'Agence ait confiance dans la qualité des conseils techniques et sente qu'il traite avec des spécialistes qui maîtrisent bien le domaine et sont au fait des changements technologiques.

Un des avantages qui fait la grande force de l'ATG est qu'elle dispose d'un personnel qualifié et compétent en matière de technologie de l'information et de télécommunications.

Pour oeuvrer dans le nouveau contexte de concurrence, l'Agence insiste sur le service à la clientèle, l'esprit d'entrepreneurship, le travail d'équipe et l'atteinte des résultats. Qualité et excellence sont nos mots d'ordre.

Contracter des alliances tactiques

Nous sommes à l'ère du partenariat. Bon nombre d'entreprises sentent le besoin de contracter des alliances tactiques dans le but d'accroître leurs compétences et de pallier à leurs lacunes, et l'ATG ne fait pas exception.

Comme l'Agence adopte une approche plus proactive à l'égard de ses marchés et vise à étendre éventuellement sa gamme de services, cette solution semble fort intéressante.



Les réunions trimestrielles de la Direction du marketing servent à informer les membres sur l'état d'avancement des activités de marketing et à les encourager à partager leurs idées, préoccupations et solutions.

Compte tenu de la conjoncture, du milieu, de l'évolution et des tendances, l'ATG s'est dotée de principes d'exploitation solides et sûrs qui font d'elle un organisme dynamique, tourné vers l'avenir et qui lui permettent de relever tous les défis.

Structure de l'ATG

Il a fallu restructurer l'Agence en raison de son nouveau statut et des principes d'exploitation dont elle s'était dotée. Ce faisant, les grands objectifs de l'ATG furent de favoriser les initiatives régionales, d'appuyer une stratégie de marketing dynamique, d'établir la fonction d'architecte des télécommunications et d'harmoniser l'ensemble des activités de l'ATG, par le biais de communications efficaces et de politiques globales cohérentes.

Grâce à ses onze bureaux de district et régionaux, situés un peu partout au Canada, l'ATG peut maintenir un contact étroit avec ses clients et se tenir au courant des tarifs, des conditions et des exigences locales. Il s'agit là d'un point historiquement fort que l'Agence entend utiliser à son profit, étant donné que les bureaux régionaux ont désormais de plus grandes responsabilités, ce qui est compatible avec



l'activité croissante des clients qui se situent à l'extérieur de la région de la Capitale nationale.

On a créé la Direction du marketing afin de réagir rapidement et avec souplesse aux besoins des clients. Ses composantes au niveau des ventes, de la gestion des produits et du marketing lui permettent d'établir une cohérence entre les plans des clients et ceux des produits de l'ATG. Ce réalignement permet également à l'équipe des ventes d'accéder facilement aux ressources dont dispose l'Agence.

La Direction du développement et des programmes techniques, qui est responsable de la planification et du développement des réseaux et des services communs de l'ATG, s'occupe aussi du Programme d'architecte des télécommunications gouvernementales. La Direction voit maintenant à l'élaboration de l'architecture globale en vue de l'établissement de réseaux gouvernementaux. Aussi a-t-on réorganisé cette direction, qui ne cesse d'accroître son effectif.

La Direction, Politiques globales et Affaires publiques s'assure que le fonctionnement de l'Agence dans son ensemble soit conforme à son mandat et à sa mission. Elle voit aussi à ce qu'il existe un certain équilibre entre les facteurs techniques et politiques dans les activités de l'ATG. Elle est également responsable des communications internes et externes, des relations publiques et de la publicité. En outre, elle fait en sorte qu'il y ait d'excellentes relations avec les clients et les employés de l'ATG.

La Direction de la gestion des systèmes de télécommunications gère les réseaux et les services nationaux communs, améliorés et personnalisés, et offre un soutien opérationnel à l'Agence. La Direction planifie, gère les systèmes de bureautique ainsi que de gestion de l'information et fournit des services à toutes les sections de l'ATG, en matière d'acquisition. Elle gère également pour le gouvernement la production de même que la distribution des répertoires téléphoniques ou autres.

La Direction des finances et de l'administration voit à tous les aspects financiers et à la gestion en général, pour ce qui est de l'administration centrale et des bureaux régionaux. La Direction compte trois sections : planification financière et comptabilité, allocation et recouvrement des coûts ainsi qu'administration.

Prestation de services

ATG offre maintenant trois grandes catégories de services : des services communs que partagent et utilisent les ministères et organismes-clients; des services personnalisés pour certains organismes en particulier; ainsi que la fonction d'architecte des télécommunications qui examine les besoins opérationnels du gouvernement dans son ensemble et offre à tous les usagers une approche de système intégré. De nouveaux services et des stratégies de fixation des prix sont élaborées par suite de la révision du portefeuille des activités de l'ATG.

Avantages pour le client

ATG continue d'offrir au gouvernement des produits et services de télécommunications et d'information de grande qualité et au meilleur coût. En tant que composante-clé de la nouvelle infrastructure de gestion des télécommunications gouvernementales, l'ATG demeure l'organisme le mieux placé pour comprendre les contraintes, auxquelles font face les ministères, et déterminer les outils nécessaires pour assurer l'efficacité de la prestation de ses services. Bref, ce que l'ATG entend apporter à ses partenaires du milieu des télécommunications gouvernementales représente véritablement une toute nouvelle façon de traiter.

L'ATG demeure l'organisme le mieux placé pour déterminer les outils dont ont besoin les ministères pour la prestation des services.

Partenariats : concevoir l'avenir ensemble

Les ministères contribuent activement à la conception des réseaux et des services.

Une démarche collégiale

En 1989, le Vérificateur général laissait entendre dans son Rapport annuel qu'il fallait un point de convergence pour l'administration des communications téléphoniques et de la transmission de données à l'échelle du gouvernement. Il recommandait aussi qu'un organisme soit chargé d'offrir un service de télécommunications économique et efficace au gouvernement fédéral.

À la même époque, un groupe de travail mis sur pied par le Comité consultatif sur la gestion de l'information (CCGI) reconnaissait l'existence d'un besoin semblable et favorisait l'élaboration d'une architecture intégrée de télécommunications pour l'ensemble du gouvernement. Il affirma que l'ATG s'avérait le choix le plus approprié pour assumer le rôle d'architecte des télécommunications, dans le cadre de son mandat de planification et de coordination des télécommunications gouvernementales.

On a donc mis en place une nouvelle structure de gestion pour permettre aux ministères de planifier et de gérer les télécommunications de manière collégiale. Ainsi a-t-on créé le Conseil exécutif sur les télécommunications gouvernementales dans le cadre de cette infrastructure et l'a-t-on chargé de veiller à la gestion d'ensemble des télécommunications, tandis que le Groupe consultatif des télécommunications était mis sur pied pour traiter des questions techniques plus détaillées.

Ces initiatives ont donné naissance à une infrastructure dynamique où les ministères contribuent activement à la conception des réseaux et des services que développe et vend l'ATG.

Accès privilégié à de l'information gouvernementale

ATG a des relations d'affaires bien établies avec plus de 140 ministères et organismes du gouvernement fédéral. Sa présence dans chaque région du Canada lui permet de demeurer à l'écoute de ses clients et de comprendre le contexte local dans lequel ils fonctionnent.

En outre, l'Agence possède l'un des plus grands bassins de spécialistes au pays dans la prestation de services de télécommunications à valeur ajoutée et de services spécialisés.

Ces avantages, ajoutés à la position de l'ATG dans l'infrastructure de gestion des télécommunications du gouvernement, lui donnent un accès privilégié à de l'information gouvernementale. Dans ce contexte, nos collègues sont nos clients. De cela résulte que nous pouvons mieux les desservir et que nos fournisseurs peuvent également en profiter, puisque nous sommes leur fenêtre sur l'ensemble des activités du gouvernement.

Le Conseil exécutif sur les télécommunications gouvernementales

Le Conseil exécutif sur les télécommunications gouvernementales (CETG) a comme objectif global de s'assurer que les communications sont adéquatement gérées au gouvernement. Il le réalise en fournissant des conseils et des orientations sur les stratégies qui devraient être suivies pour permettre à l'ensemble du gouvernement de réaliser des économies et améliorer l'exécution des programmes.

Au Forum des télécommunications gouvernementales tenu en 1991 à Québec, la région du Québec de l'ATG a reçu de nombreux éloges de la part de clients et de fournisseurs qui y participaient.



En pratique, le CETG se concentre sur l'examen des plans et des activités de l'ATG, en tant qu'architecte des télécommunications et agent de prestation de services communs. Il sert également à coordonner et à harmoniser les plans et les stratégies de l'ATG et de la fonction d'architecte des télécommunications gouvernementales avec ceux des ministères et organismes pour s'assurer qu'il existe un bon équilibre entre les exigences des ministères et les besoins du gouvernement en général.

Le CETG est, en général, composé de sous-ministres adjoints et de directeurs généraux, dont une bonne part sont des membres permanents du CCGI. Il existe donc un lien étroit entre les activités du secteur des télécommunications et les développements dans les autres secteurs de la technologie de l'information.

Groupe consultatif des télécommunications

Comme le CETG se réunit deux fois par année, il incombe au Groupe consultatif des télécommunications (GCT) d'assurer le suivi plus fréquent des activités dans le domaine des télécommunications gouvernementales. Ce Groupe, dont les participants sont au niveau de directeur général, tire également avantage de l'expérience plus directe de ses membres en matière de télécommunications.

Le GCT contribue au processus de gestion, en examinant toutes les questions liées aux télécommunications qui, pour donner de meilleurs résultats, exigent la participation du milieu des télécommunications et des techniques d'information. L'un de ses objectifs est de fournir un soutien au CETG. Grâce à sa participation active à la mise en oeuvre du Programme d'architecte des télécommunications et aux rapports qui lui sont remis régulièrement sur l'évolution des services de l'ATG, le GCT peut fournir au CETG des renseignements objectifs et exacts quant au respect des plans approuvés.

Le GCT est également un partenaire précieux pour améliorer la formulation des besoins spécifiques des



ministères au fur et à mesure où les plans de services communs de télécommunications passent du stade de la conception à celui de la réalisation.

Architecte des télécommunications

La fonction d'architecte des télécommunications gouvernementales, que l'on a confiée à l'ATG, constitue le point central du processus de développement et de planification stratégiques pour l'ensemble du gouvernement. Cette fonction est fondamentale pour la formulation des enjeux et des solutions permettant de réaliser les objectifs stratégiques des secteurs technologiques en matière d'information et de télécommunications gouvernementales, comme on peut le constater dans les activités combinées du CETG et du GCT.

L'architecte des télécommunications est responsable de la planification, de l'élaboration d'une architecture des télécommunications à l'échelle du gouvernement et de la formulation des recommandations de politiques connexes. Il doit également favoriser l'utilisation optimale des services communs de télécommunications ainsi que de ceux des ministères et sert de point de convergence technique pour la planification de l'interconnexion des systèmes ouverts ("OSI").

L'ATG et la société IBM planifient, dans le cadre de l'initiative Vision 2000, un essai du service de passerelle OSI à PCT/PI, permettant aux utilisateurs du courrier électronique (X.400) des ministères participants et aux utilisateurs d'Internet de communiquer entre eux.

La fonction d'architecte des télécommunications est fondamentale pour la réalisation des objectifs stratégiques des secteurs technologiques en matière d'information et de télécommunications gouvernementales.

L'ATG fait partie du Club de recherche-développement sur les hyperbornes, qui a pour objectif d'offrir de meilleurs services aux clients, grâce à des postes de services multiples.



Les principales réalisations au cours de la dernière année ont été l'élaboration d'une stratégie provisoire pour assurer l'évolution du réseau matériel et la réorganisation de l'ATG afin d'assumer la fonction d'architecte des télécommunications. La stratégie de passage à l'architecte de réseau envisagée a déjà eu d'importantes retombées : l'adoption du Service gouvernemental de transmission par voies numériques (SGTVN) ainsi que la conversion du réseau téléphonique de l'ATG en faveur d'installations numériques permettent aux clients de l'ATG de réaliser des économies substantielles.

Gestionnaire des services communs

La fonction de gestionnaire des services communs à l'ATG est une fonction traditionnelle. Toutefois, comme OSS, le mode d'exécution ressemble davantage à celui d'une entreprise commerciale. Les rapports entre cette fonction et celle d'architecte des télécommunications sont bien illustrés par la transition au nouveau réseau numérique : la stratégie a été élaborée par l'architecte des télécommunications tandis que la prestation des services numériques incombe au gestionnaire des services communs, selon une structure tarifaire très concurrentielle.

Le rôle de l'ATG est donc d'offrir le meilleur service à ses clients au prix le plus bas. Elle y parvient grâce au volume d'affaires gouvernementales qu'elle traite, à sa connaissance particulière des besoins du gouvernement, puisqu'elle a un accès privilégié à de l'information, et à sa détermination de négocier fermement avec ses fournisseurs pour obtenir les meilleures conditions possibles.

Mise à jour de l'architecture du réseau

Ce sont les ministères qui, par l'entremise du GCT, orientent les activités du Programme d'architecte. Jusqu'à présent, deux groupes de travail ont été mis sur pied pour traiter des questions opérationnelles et d'interconnexion de réseaux.

Groupe de travail ad hoc sur l'OSI

Ce Groupe de travail s'intéresse au cadre logique (réseau) de l'architecture de type «réseau d'entreprise» («GENA») de l'État pour assurer l'interconnexion et la compatibilité des différents systèmes des ministères. Le cadre est constitué de plusieurs éléments, y compris des réseaux téléphoniques et de transmission de données, des services à valeur ajoutée ainsi que des réseaux OSI et non OSI et leur compatibilité.

Le Programme d'architecte, en collaboration avec les membres du Groupe de travail, a déjà entrepris des projets pour s'attaquer aux secteurs prioritaires, notamment :

- L'établissement de noms et d'adresses pour le Système de traitement des messages (STM) : lignes directrices pour aider à l'interconnexion des divers systèmes de messagerie électronique du gouvernement.
- Sécurité du réseau : un groupe spécial formé de membres du secteur de la Sécurité des communications, de la GRC, de l'ATG et d'autres organismes pour élaborer un plan de travail concernant cette question.
- Acheminement du Système de traitement des messages («MHS») : spécifications pour permettre l'échange de messages entre les divers systèmes de courrier électronique des ministères.
- Passerelle X.400 : lignes directrices pour aider les ministères à mettre en oeuvre les passerelles X.400 pour leurs systèmes de courrier électronique.
- Interopérabilité de réseau, tant entre réseaux locaux qu'entre réseaux local et élargi.
- Protocole de contrôle de transmission/Protocole interne (PCT/PI) — passerelle OSI.
- Services d'annuaire, procédures d'inscription gouvernementale et de transfert de fichiers et de gestion : planification de projets-pilotes.

Groupe de travail ad hoc sur le réseau matériel du gouvernement

Ce Groupe de travail s'occupe surtout des deux grandes questions de la fonction de transmission du réseau matériel du gouvernement : la topologie du réseau et sa gestion.

L'un des éléments importants de l'architecture de type réseau d'entreprise est le réseau matériel commun, le

La réunion annuelle de l'ATG et de la société Telco West renforce les bons rapports entre les bureaux régionaux de l'ATG et les télécommunications dans l'Ouest du pays.

applications communes ainsi que l'accès aux banques de données des ministères; et fourniront des lignes directrices pratiques sur la mise en oeuvre des normes et profils OSI du Conseil du Trésor.

Partenariats et alliances tactiques

L'évolution rapide de la technologie continue à éroder les frontières traditionnelles entre les industries. À l'instar d'autres compagnies qui doivent faire face à une concurrence croissante, l'ATG conclut des alliances tactiques dans son propre secteur et avec des organisations d'autres secteurs pour améliorer ses compétences, exploiter de nouveaux débouchés et atteindre ses objectifs au nom du gouvernement. Cette philosophie nous permet de transformer des concurrents possibles en partenaires, de créer de nouvelles occasions de services, ainsi que de nouveaux débouchés et d'accéder à des compétences et à des connaissances nouvelles, essentielles à notre succès.

Le Plan d'entreprise de l'ATG mentionne d'ailleurs explicitement la mise en place d'alliances tactiques comme l'un des facteurs essentiels au succès de l'ATG dans les années 90. L'ATG a déjà établi différents types de partenariats avec l'industrie, ce qui lui permet de profiter de l'affectation provisoire de spécialistes venus d'une variété de fournisseurs et de prestataires de services, d'élargir son champ de compétences et d'aborder des technologies et des services nouveaux en pleine évolution.

Collaboration en recherche-développement

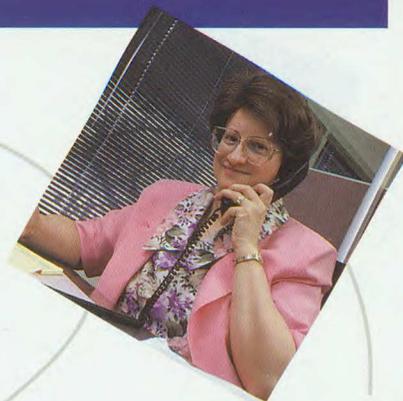
L'ATG s'est également associée avec plusieurs établissements de recherche-développement au Canada, comme le projet conjoint avec Keyword Office Technologies Ltd. d'Alberta pour l'intégration de sa technologie de conversion des documents au Service fédéral de messagerie électronique et de transfert de documents (Service METD). L'ATG collabore en outre avec Carota Communications Inc. du Nouveau-

RGT-2000. Ce réseau permet l'établissement de réseaux, offre des possibilités de connexion matérielle pour la transmission de l'information et est basé sur des installations communes ou ministérielles de transmission numérique.

À la suite de l'approbation par le GCT d'une recommandation de politique formulée par ce Groupe de travail concernant l'utilisation d'un réseau consolidé pour l'ensemble du gouvernement, l'ATG a commencé à convertir son réseau téléphonique interurbain analogique en un service numérique. L'ATG offre maintenant le Service gouvernemental de transmission par voies numériques (SGTVN) sur ce réseau numérique, qui compte des installations spécialisées de transmission de bout-en-bout.

Le Groupe de travail ad hoc sur le réseau matériel du gouvernement cherche également à résoudre la question de la diversification des voies d'acheminement, ce qui aura un effet sur la topologie globale du réseau et sur les coûts.

Ces initiatives de même que l'adoption de l'approche du réseau de type d'entreprise profiteront de diverses façons au gouvernement. Les avantages, qui sont mentionnés dans des études précédentes de comités interministériels, devraient constituer la mesure des progrès réalisés par le Programme d'architecte. Les initiatives accroîtront la compatibilité et réduiront les coûts pour le gouvernement; amélioreront la planification, la conception, la mise en oeuvre et l'exploitation des installations, des services, des applications de télécommunications; simplifieront le processus d'approvisionnement; permettront le développement de réseaux et de services partagés ainsi que des solutions communes à des problèmes; faciliteront le recours à des



Les ministères, grâce à leur participation collégiale, peuvent s'assurer que l'architecture et les services du réseau sont conçus et élaborés en fonction de leurs exigences.

Brunswick à des essais en grandeur réelle dans le domaine de la téléconférence vidéo, un outil essentiel au développement d'un service partagé de téléconférence vidéo économique.

L'ATG fait partie du tout nouveau Club de recherche-développement sur les hyperbornes en compagnie de plusieurs organisations, notamment le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT) du MDC et Prima Télématic de Montréal. Ce consortium, qui compte un nombre limité de membres, est un partenariat entre les secteurs privé et public qui a pour objectif d'offrir de meilleurs services aux clients, grâce à des réseaux nationaux et locaux de services multiples. Plusieurs grandes sociétés privées en font partie comme Air Canada, General Motors, Sears et Provigo et trois paliers de gouvernement.

L'hyperborne est un concept multiservice de magasinage et de renseignements qui offrira un accès public à un certain nombre de services. Les activités préliminaires comprennent l'élaboration de stratégies commerciales, l'étude des besoins de la clientèle et l'intégration de techniques comme le vidéo, l'audio et l'impression de billets. Grâce à la participation de l'ATG, les milieux de la technologie de l'information et des télécommunications auront accès à d'importants travaux de recherche-développement sur l'intégration de diverses technologies, à

la mise au point d'applications et à des études de marché sur les postes de services multiples. Cela facilitera l'identification et la mise en valeur d'applications gouvernementales.

La mise en oeuvre d'autres ententes permet en outre à l'ATG d'aborder des questions comme l'interconnexion de réseaux, la technologie évoluée de fibres optiques à «délai de trame» et l'accès au Réseau interurbain de l'État, aux tarifs de l'ATG, à partir des réseaux de téléphone cellulaire des fournisseurs. Ces ententes sont avantageuses pour toutes les parties concernées.

L'objectif ultime de ces alliances est d'améliorer notre capacité de mieux servir nos clients, qui, en bout de ligne, desservent le public canadien.

Avantages pour nos clients

Notre nouvelle infrastructure de gestion collégiale des télécommunications offre aux clients de l'ATG la possibilité de participer de près au développement des réseaux et des services communs reflétant leurs besoins.

En contribuant à la conception de l'architecture du réseau et aux services que l'ATG développe, les ministères s'assurent non seulement que l'architecture et les services du réseau sont conçus et élaborés au départ en fonction de leurs exigences, mais également que les services qui en résultent sont offerts à des taux très concurrentiels, en raison de la mise en commun des exigences, des compétences et des ressources du gouvernement.

Nos partenariats sont basés sur un objectif commun : améliorer l'exécution du programme, tout en réduisant les coûts. Ce partenariat — cette volonté de concevoir l'avenir ensemble — constitue un avantage concurrentiel pour l'ATG et une façon totalement nouvelle de traiter.



L'ATG et la société Carota Communications Inc., du Nouveau-Brunswick, collaborent à un essai pratique concernant une téléconférence vidéo. L'ATG désire élaborer un service partagé rentable.



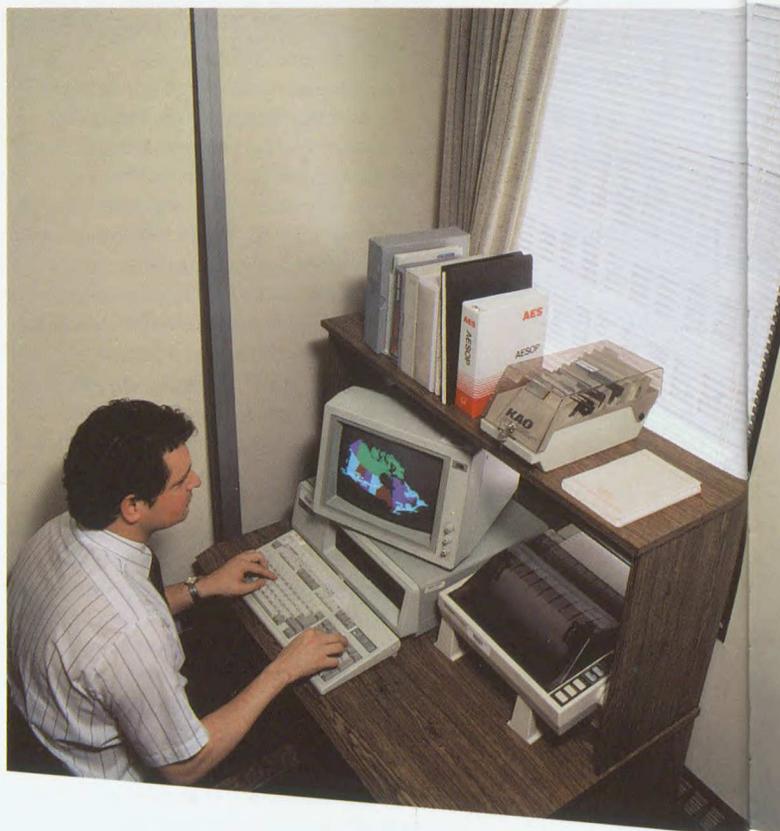
La clé du rendement :

L'accession de l'ATG au statut d'organisme de service spécial se reflète dans ses nouvelles politiques de gestion du personnel qui reposent sur le rendement et la capacité d'adaptation aux clients. Cette nouvelle orientation indique que l'ATG est axée sur les résultats et qu'elle se comporte comme une entreprise. Comme l'ATG est un organisme de service spécial, aussi reconnaît-elle que son personnel est «spécial». L'harmonisation du personnel, des connaissances, des compétences et des valeurs avec les nouveaux objectifs de l'Agence constitue un facteur clé.

Les employés de l'ATG possèdent de nombreuses années d'expérience dans les télécommunications et la gestion de l'information et ont jusqu'à maintenant démontré une loyauté à toute épreuve et un grand dévouement, en dépit d'importantes coupures au chapitre des années-personnes. L'ATG motive et stimule davantage ses employés en modelant leurs fonctions sur ses nouvelles orientations de marché, en élargissant leurs responsabilités, en établissant des objectifs de rendement, en leur offrant des possibilités de perfectionnement professionnel et de formation, en reconnaissant les initiatives et en encourageant la participation au leadership et la prise de risques avisée.

Les responsabilités des employés régionaux se sont élargies devant l'importance toujours croissante de leurs activités. Les employés régionaux, pour améliorer la prestation de ces services, reçoivent une formation plus poussée

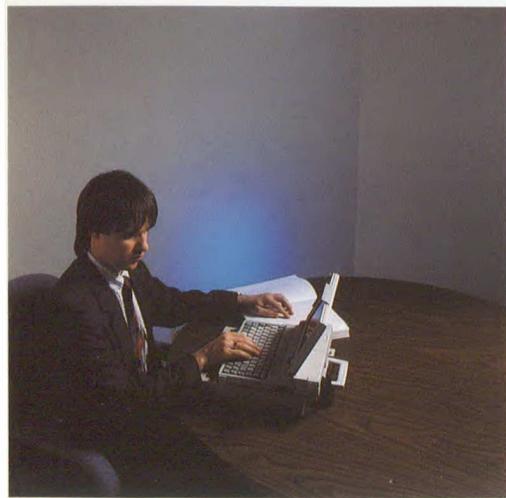
en matière de nouvelles techniques de gestion des télécommunications et de l'information ainsi que des compétences en communications. En outre, l'ATG continuera à offrir et à améliorer son service dans les deux langues partout au Canada.



Le personnel de l'ATG se sert d'une technologie avancée pour s'acquitter d'un certain nombre de tâches liées aux opérations, à la production et à la gestion de l'information. Leurs ordinateurs personnels sont reliés aux réseaux locaux des bureaux de l'ATG. Ces réseaux sont à leur tour interconnectés grâce aux services de réseau de l'ATG. Nos employés comptent également sur la gamme complète des services et des autres produits de la technologie de l'information offerts par l'ATG pour exécuter leurs tâches quotidiennes.

Nos spécialistes et ceux du secteur privé font équipe, dans le cadre du mandat élargi de l'ATG, pour gérer le Programme d'architecte. Un programme d'échanges industriels permet à l'Agence d'accueillir de façon continue du

Les employés de l'ATG disposent des outils nécessaires pour accomplir leur travail.



On voit ici Richard Lavigne, dont l'ATG a retenu les services pour mettre à jour ses listes de distribution, travailler à son terminal en braille.

notre personnel



personnel hautement qualifié provenant de grandes entreprises comme IBM, DEC, Unisys, Gandalf, BNR, Mediatel, Unitel, Telecom Canada et Télé-sat Canada; ces gens jouent un rôle important dans la mise en valeur et le raffinement de l'architecture du réseau qui se doivent de répondre aux besoins du gouvernement et des ministères. En outre, des spécialistes en détachement de ministères-clients comme Transports Canada, Emploi et Immigration Canada, Énergie, Mines et Ressources Canada ainsi que des spécialistes sous contrat



Ron Bailey, gestionnaire de district, Manitoba, région du Centre de l'ATG

oeuvrent présentement, et respectivement, dans le cadre du Programme d'architecte du réseau, à la Direction de la gestion des systèmes de télécommunications ainsi qu'à la Direction du marketing.

En s'appuyant sur notre expertise interne et en la complétant avec celles des ministères-clients et du secteur privé, l'ATG est devenue une organisation plus dynamique et plus progressiste, apte à se mesurer d'égal à égal à la concurrence du marché.

À titre d'organisme de service spécial, l'ATG a aussi cherché à établir de meilleures relations avec ses clients. Il y a eu de grands progrès dans ce domaine étant donné que des représentants de plusieurs ministères travaillent de concert avec le personnel de l'ATG pour profiter des bénéfices accrus dus à la conception, à la mise en valeur et à l'acquisition communes des services de télécommunications.

La coopération entre le personnel de l'ATG et les employés des ministères-clients a pris une importance encore plus grande en raison de la nouvelle orientation commerciale de l'Agence. L'ATG continue à développer son équipe en vue de relever ce nouveau défi.



Mise à jour des services de l'ATG

Le portefeuille des services de l'ATG est sensible au développement et à l'évolution constante des produits. Aujourd'hui plus que jamais, les besoins de nos clients se reflètent dans les services que nous concevons et élaborons. Le double rôle de l'ATG, en tant qu'architecte des télécommunications et de gestionnaire des services communs pour le gouvernement, ainsi que son tout nouveau statut d'organisme de service spécial font que la mise en valeur de ces services est véritablement axée sur la clientèle. Voici une brève mise à jour de certains des services de télécommunications partagés de l'ATG.

Les services du réseau interurbain

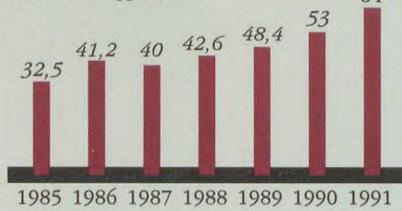
Le Réseau interurbain partagé de l'État fournit des services de téléphone, de télécopie et de transmission sur la bande fréquence vocale aux bureaux du gouvernement fédéral partout au Canada. On compte actuellement quelque 250 000 connexions au réseau. Les usagers peuvent également y accéder à partir de téléphones publics, en utilisant des codes d'autorisation.

Au cours de 1990-1991, le réseau gouvernemental interurbain a achevé environ 64 millions d'appels, soit une augmentation de 11 millions, ou 21 p. 100, par rapport à l'année précédente. Dans le contexte actuel de restrictions, une telle croissance indique que nos clients jugent que le réseau interurbain est un outil clé pour exécuter leurs programmes de manière plus efficace.

En 1990-1991, l'ATG a étendu le territoire desservi par le réseau interurbain pour y inclure la composition directe vers l'Alaska, Hawaï, les Caraïbes et les Bermudes, élargissant ainsi pour la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec l'accès existant aux réseaux des États-Unis. L'ATG assure la surveillance et la mise à jour continue du réseau interurbain pour améliorer le service et répondre aux demandes de communications de la manière la plus économique qui soit.

En décembre 1990, l'ATG a commencé à convertir les installations analogiques du réseau gouvernemental interurbain en installations entièrement numériques en vue d'offrir une meilleure qualité de service à un coût moins élevé. La mise en place d'installations numériques de même que l'élimination de la taxe fédérale sur les télécommunications ont permis à l'ATG d'offrir un rabais de 8,5 millions de dollars à ses clients du réseau gouvernemental interurbain. Grâce à cette initiative, le coût d'utilisation du réseau a

Total des appels sur le Réseau interurbain
1984-1985 — 1990-1991
(millions d'appels)



été en moyenne de 31 p. 100 environ moins élevé que les services interurbains commerciaux, ce qui a permis au gouvernement de réaliser des économies de l'ordre de 40 millions de dollars.

L'ATG prévoit que, en 1991-1992, son avantage tarifaire pourrait représen-

John Kealey et Frank Smith, de l'ATG, en réunion avec Dale Theoret, d'Unitel, au noeuud du RGTP à Ottawa.



ter environ 37 p. 100 d'économie par rapport au service interurbain commercial.

Services locaux partagés

L'ATG a réussi à négocier des révisions au tarif de circonscription, ce qui se traduira par une nouvelle réduction des tarifs du Service perfectionné de circonscription (SPC) offert dans la région de la Capitale nationale (RCN). Les tarifs proposés réduiront d'environ 18 p. 100 le tarif mensuel déjà très concurrentiel de l'ATG pour une ligne principale du SPC. Le nouveau tarif représente, pour le gouvernement, des économies potentielles de l'ordre de 6,6 millions de dollars par année, soit quelque 20 millions de dollars pour la période de trois ans visée par le contrat touchant les 110 000 abonnés de RCN.

Nos efforts en vue de réduire les tarifs du service SPC illustrent bien l'engagement pris par l'ATG d'accroître la rentabilité des Services locaux partagés pour plus de 250 000 abonnés dans plus de 40 réseaux unifiés au Canada.

L'ATG continue d'améliorer ces services en proposant des caractéristiques comme le Service de gestion de réseaux unifiés (SGRU), un projet mis de l'avant par la région de l'Atlantique de l'ATG et mis en oeuvre à titre d'essai à Vancouver, Calgary, Ottawa, Montréal et Moncton. Le service offre aux clients l'entrée de commandes par service électronique, l'inventaire automatique, la réconciliation des comptes SPC/Centrex III et des capacités de rapport de gestion. Il réduira les intervalles de service et améliorera le contrôle de la gestion des services locaux partagés. La mise en oeuvre généralisée du service devrait débiter à l'automne de 1991.

Service fédéral de messagerie électronique et de transfert de documents

L'inauguré en 1989, le Service fédéral de messagerie électronique et de transfert de documents (Service METD) compte actuellement plus de 8 000 usagers et a connu une croissance phénoménale au cours de sa deuxième année de service.

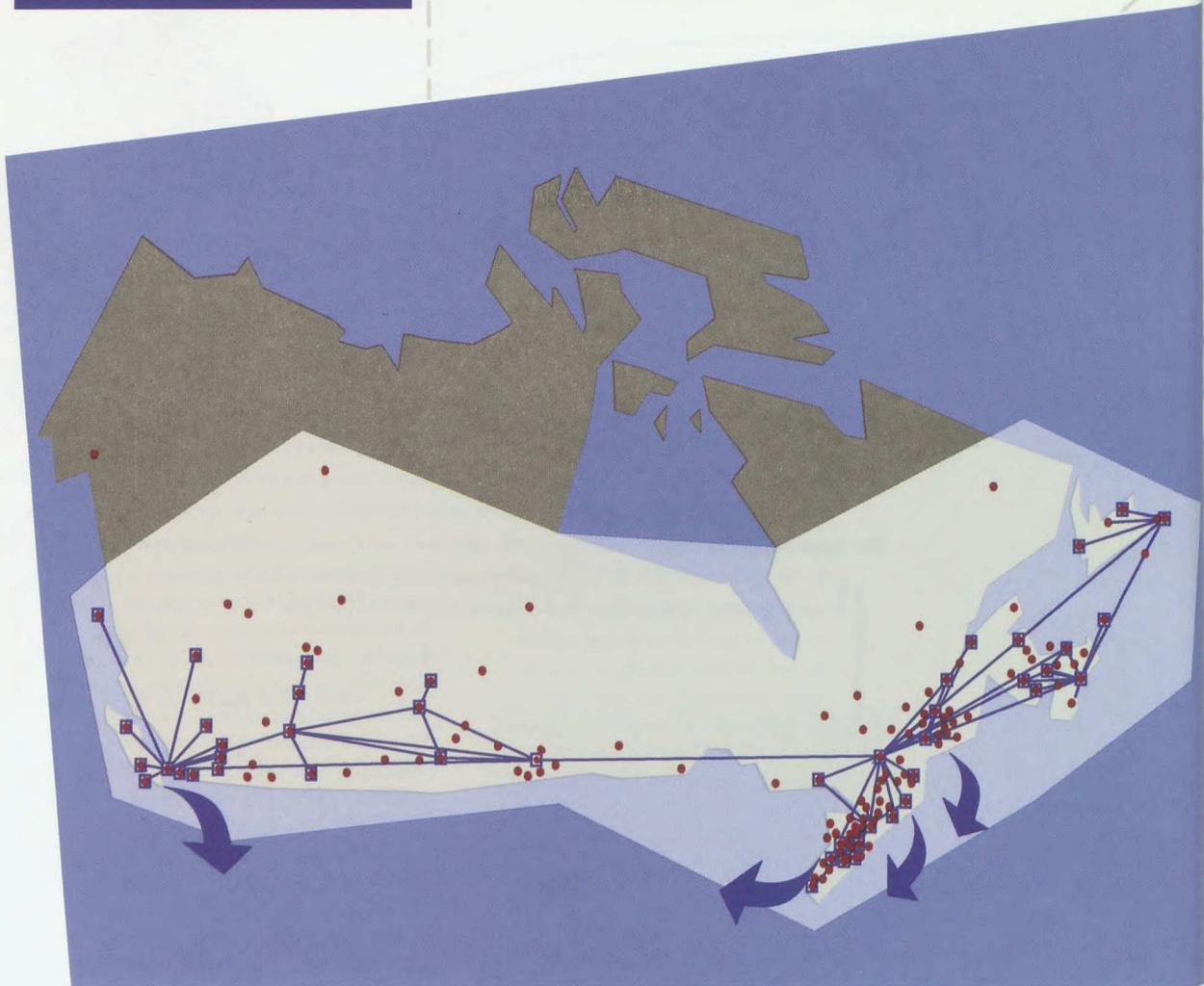
Le Service METD offre la messagerie électronique et des babillards électroniques, le transfert transparent de fichiers binaires, la transmission de caractères français, la conversion de documents (par exemple, de Microsoft Word à Wordperfect), la transmission par télécopieur et l'accès à d'autres réseaux d'information et de messagerie.

Bien que les usagers des autres systèmes de courrier électronique puissent présentement communiquer avec les usagers du Service METD par une passerelle X.400, et vice versa, on cherche à offrir le X.400 comme élément intégral du Service METD. On pourra ainsi obtenir la connexion avec le Service METD par l'entremise du Réseau gouvernemental de transmission par paquets (RGTP) ou de Datapac au choix de l'utilisateur, ce qui pourrait se traduire par d'autres réductions des coûts. Des efforts du même ordre sont déployés relativement aux services d'Échange électronique de données (ÉÉD) et de Fournisseurs de service d'information.

L'ATG a déployé énormément d'efforts pour améliorer le système de facturation du Service METD en réponse directe aux demandes des clients. Le Service METD, qui est offert exclusivement aux usagers du gouvernement, regroupe les services Envois 100, iNet, RGTP et Datapac, chacun ayant son propre système de facturation. Le client paie maintenant tous les messages reçus, y compris la première lecture, ce qui a pour effet de simplifier et d'accélérer la facturation ainsi que d'en améliorer l'exactitude, en plus d'assurer la compatibilité avec l'industrie en général.

Nombre d'usagers du Service METD
avril 1990 - mars 1991





Étendue des réseaux de l'ATG

Service gouvernemental de transmission par voies numériques

L'ATG a officiellement lancé le Service gouvernemental de transmission par voies numériques (SGTVN) en février 1991. Le SGTVN est un service numérique spécialisé de bout-en-bout pour les données, l'image et les applications intégrées. La conversion à un réseau entièrement numérique permet d'offrir un service de meilleure qualité à moindre coût. Le SGTVN est totalement compatible avec les protocoles et les architectures de réseaux et d'ordinateurs standards et supporte toute la gamme des vitesses de transmission, de 1 200 b/s à 1,544 Mb/s.

Les tarifs du SGTVN pour la partie interurbaine du service sont au moins 35 p. 100 plus bas que les tarifs commerciaux et cet écart peut aller jusqu'à 80 p. 100. En outre, les ministères qui atteignent certains niveaux de volume ont droit à des rabais supplémentaires pouvant atteindre 20 p. 100. Bien que les structures de tarification commerciales exigent un contrat d'au moins un an et en général un engagement mensuel en termes de volume et d'argent, l'ATG n'exige aucun contrat ni aucun engagement mensuel minimum avant

d'offrir à ses clients les avantages du SGTVN.

Les nouveaux tarifs des services numériques ont permis à l'ATG de combiner son réseau interurbain analogique et ses services spécialisés téléphoniques et de données, de même que ses services spécialisés de données numériques et les réseaux ministériels en une seule infrastructure de réseau numérique pour l'ensemble du gouvernement. Voilà une étape importante pour l'ATG et ses partenaires qui ont pris l'engagement d'améliorer l'efficacité à l'échelle du gouvernement.

Réseau gouvernemental de transmission par paquets

Le Réseau gouvernemental de transmission par paquets (RGTP) est un service partagé de réseaux de données numériques à commutation par paquets supportant les protocoles de transmission synchrone ("SDLC"), X.25 et X.28. Au cours de la dernière année, l'ATG a étendu le réseau à plus de 140 régions de desserte, en y ajoutant neuf nouvelles régions et dix-sept nouveaux points d'accès directs au RGTP. L'ATG prévoit poursuivre cette expansion en

Légende de la carte :

Réseau interurbain partagé

Le Réseau interurbain partagé de l'ATG est indiqué en bleu. Les réseaux unifiés et les emplacements du Réseau interurbain à accès direct sont représentés par des boîtes, tandis que les lignes signifient des faisceaux interurbains et des groupes hors circonscription. L'accès à tous les numéros qu'on peut composer au Canada est assuré par le service interurbain planifié (WATS) de l'ATG. L'accès aux États-Unis (y compris l'Alaska et Hawaï) et aux Caraïbes est assuré par quatre groupes WATS à partir de quatre villes : Vancouver, Toronto, Ottawa et Montréal, représentées par les flèches. Pour ce qui est des appels effectués en Amérique du Nord, le Réseau interurbain partagé appuie un service 800 pour les téléphonistes de l'administration fédérale à Ottawa.

Réseau gouvernemental de transmission par paquets

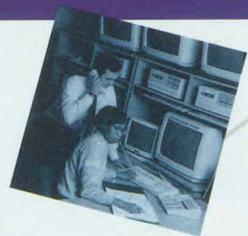
Les zones couvertes par le Réseau gouvernemental de transmission par paquets (RGTP) sont indiquées par des points rouges. Il existe aujourd'hui plus de 140 zones de desserte.

Réseau gouvernemental de télécommunications par satellite

Le gris clair et le bleu clair représentent la zone de couverture en bande Ku du Réseau gouvernemental de télécommunications par satellite.

établissant le service dans des régions plus petites et plus éloignées. En plus de desservir l'ensemble du pays d'un océan à l'autre, le RGTP offre une interconnexion à plus de 100 réseaux internationaux. Le RGTP a également connu une croissance du nombre d'utilisateurs. On compte actuellement plus de 70 clients fédéraux, ce qui représente une base d'utilisateurs d'environ 30 000 personnes.

Les tarifs de l'ATG représentent des économies de 20 p. 100 ou plus par rapport aux services commerciaux de réseaux à commutation par paquets. Qui plus est, le RGTP réduit le coût du service de messagerie électronique utilisé pour accéder au Service fédéral de messagerie électronique et de transfert de documents. Or, les économies et la compatibilité intégrale avec les autres services de l'ATG ne sont pas les seuls avantages du RGTP : la souplesse en est un autre. En 1990, par exemple, l'établissement d'un vaste réseau hybride desservant plus de 2 000 usagers de Service correctionnel Canada a permis à cet organisme d'accéder au traitement des données distribuées et ainsi de mieux remplir son mandat.



Le Centre de gestion du RGTP à Toronto

L'ATG, désireuse d'être sensible à sa clientèle et d'offrir un forum pour les usagers du RGTP, a joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied d'un groupe d'utilisateurs pour ce service.

Service fédéral d'audiomessagerie

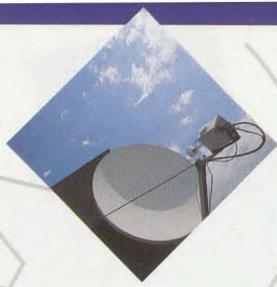
Le Service fédéral d'audiomessagerie (SFAM) permet aux usagers des Services locaux partagés de l'ATG d'avoir accès 24 heures par jour à un service d'audiomessagerie, à un répondeur téléphonique automatique ainsi qu'à des fonctions de collecte et de diffusion de l'information.

Le SFAM est présentement disponible à Halifax, Montréal, Toronto, Vancouver et Ottawa/Hull, et sera bientôt à St. John's, Sydney, Fredericton, Moncton, Saint John et Winnipeg.

En octobre 1990, l'ATG a réduit ses tarifs du SFAM, deux ans à peine après la mise en service. Les tarifs et les frais de service dans l'ensemble du pays continueront d'être réévalués afin que l'ATG offre le service le plus économique qui soit.



Fred Payne de Transport Canada et Hartley Matthews de l'ATG mettent à l'essai le système de gestion de réseaux unifiés dans la région de l'Atlantique.



L'ATG est la réponse : des solutions efficaces

Les ministères et les organismes du gouvernement comptent plus que jamais, en cette période de restrictions, sur les produits et services de la technologie de l'information pour la prestation efficace de leurs programmes auprès des Canadiens. Ils veulent également des solutions économiques et souples en ce qui a trait à leurs besoins. Aussi Industrie, Science et Technologie Canada, la Banque fédérale de développement, Énergie, Mines et Ressources Canada ainsi que Condition physique et Sport amateur se sont-ils tous tournés vers l'ATG pour trouver une réponse à leurs besoins particuliers. Ils ont tous trouvé que l'ATG offrait des solutions qui donnent des résultats.

Condition physique et Sport amateur



JoAnne Stovel, de Condition physique et Sport amateur

L'audiomessagerie est ce qu'il faut

Condition physique et Sport amateur (CPSA) a fait appel à l'ATG tout simplement pour améliorer l'efficacité de ses communications.

Condition physique et Sport amateur est un des nombreux ministères qui profitent des avantages du Service fédéral d'audiomessagerie (SFAM). Comme l'affirme Joanne Stovel, agente des Services de télécommunications au Ministère, les choses vont beaucoup mieux maintenant. Cela n'a cependant pas toujours été le cas.

CPSA favorise, encourage et développe le conditionnement physique et le sport amateur au Canada en versant surtout des contributions financières et en adoptant une politique de chef de file. Il s'agit d'un ministère à grande visibilité fréquemment appelé à traiter avec la presse. Son rôle de sou-

tien auprès des athlètes canadiens, lors des compétitions nationales et internationales, signifie également que les employés reçoivent des appels de partout à travers le monde. Le fait de ne pas recevoir les messages ou d'obtenir des messages incorrects nuit à l'image du Ministère et frustre tout le monde.

Le Ministère a donc fait appel à l'ATG pour trouver une solution à ce problème. À la suite de consultations avec le personnel de l'ATG, on a alors convenu que la mise en place du service d'audiomessagerie de l'ATG était la meilleure solution. On a alors mis en oeuvre un système adapté aux besoins particuliers de CPSA, en plus de donner aux quelque 130 employés une formation sur la façon de l'utiliser. Le SFAM offre aux usagers du service téléphonique local partagé de l'ATG un service de répondeur automatique, d'audiomessagerie et une fonction de tableau d'affichage.

L'amélioration des communications n'est pas seulement importante pour les relations avec les médias et les activités de liaison internationales du Ministère. Lucien Michon est gestionnaire des Services administratifs. Dans un contexte de service, le temps de réaction est très important. «Depuis que j'ai accès au service SFAM, je n'ai plus à compter sur quelqu'un d'autre pour mes messages,» affirme monsieur Michon. «Les gens qui n'ont pas accès à un service d'audiomessagerie sont vraiment privés d'une bonne affaire,» ajoute-t-il.

Il y a même eu amélioration récemment. Au début de l'année, l'ATG a réduit les tarifs du SFAM et adopté une stratégie régionale de fixation des prix qui lui permet de mieux répondre aux besoins particuliers de ses clients, partout au pays.

*Jim Poupore, gestionnaire de projet
du SAREC, Campagne
Centraide/Partenaires de la santé de
1990, et Morag Cavers de l'ATG.*

*Industrie, sciences et technologie
Canada, Centraide/Partenaires
dans le domaine de la santé*



L'ATG se soucie de la collectivité

Les mois de septembre et d'octobre sont toujours bien occupés pour le ministère qui devient la division de la campagne Centraide pour la Fonction publique. Cependant, pour le ministère-hôte de 1990, Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), deux défis supplémentaires se posaient. Premièrement, dix-sept organisations oeuvrant dans le domaine de la santé, connues sous le nom de Partenaires de la santé, faisaient partie de la campagne, à titre d'essai. Deuxièmement, le Sous-ministre Harry Rogers voulait faire un don particulier pour les campagnes à venir, en réalisant une campagne plus efficiente, tout en utilisant moins de ressources. Or, la sollicitation auprès de 110 000 fonctionnaires entraîne beaucoup de paperasse. C'est ainsi qu'on en est venu à SAREC, le Système automatisé de rapports et d'évaluation de la campagne, un logiciel spécialement conçu et élaboré par ISTC pour faciliter la collecte des renseignements concernant les promesses de dons.

«Le processus de Centraide est très beau sur papier, mais n'est pas nécessairement efficace,» d'expliquer Jim Poupore, gestionnaire du projet SAREC de la campagne 1990 Centraide/Partenaires de la santé. On effectua donc une analyse des besoins : la réponse devait être un système pour micro-ordinateur pouvant être déplacé, d'une année à l'autre, dans les différents ministères qui assument la responsabilité de la campagne. En outre, ils avaient également besoin d'un moyen de transmission.

Connaissant déjà le Service de messagerie électronique et de transfert de documents du gouvernement (Service METD), monsieur Poupore décida de communiquer avec Morag Cavers de l'ATG. Ensemble, ils

examinèrent un certain nombre de solutions en matière de télécommunications. Le Service METD devait s'avérer le service idéal : il est peu coûteux, peut être installé partout où il y a une ligne téléphonique et est facile à utiliser.

Adapté aux besoins du gouvernement fédéral, le Service METD offre un service bilingue de messagerie électronique et d'échange de documents à l'échelle du pays. Le service est facilement accessible à partir d'une variété de réseaux, y compris le Réseau téléphonique de l'État et le Réseau gouvernemental de transmission par paquets.

Le fournisseur a même adapté le logiciel de communication «Rapport», l'un des deux progiciels recommandés par l'ATG, pour rendre la tâche encore plus facile aux personnes qui ne connaissent pas bien le Service METD.

Ayant en mains tous les éléments nécessaires, les trésoriers de campagne des ministères et organismes ont été en mesure de tout simplement déposer les renseignements relatifs aux promesses de dons dans une boîte aux lettres du Service METD à l'administration centrale de la campagne et ce, à chaque jour. Le personnel de la campagne téléchargeait ensuite les données et le système faisait le reste, produisant toutes les données statistiques nécessaires.

«Le Service METD a bien fonctionné,» affirme monsieur Poupore. «Premièrement, l'ATG s'est engagée à fond dans la campagne. Deuxièmement, toute l'administration a été centralisée : les ministères n'avaient qu'à entrer les données que nous récupérons par la suite. L'ATG a grandement facilité mon travail.»

En fin de compte, ce sont les 122 organismes de santé et sociaux qui ont été les principaux bénéficiaires, puisque la campagne a donné des résultats de 21 p. 100 supérieurs à ceux de l'année précédente.

«L'ATG a
grandement
facilité mon
travail.»

La Banque fédérale de développement

Pour mieux traiter

Ce n'est pas seulement le service personnalisé mais également l'économie qui ont persuadé la Banque fédérale de développement (BFD) d'utiliser le Réseau gouvernemental de transmission par paquets (RGTP) de l'ATG.

La BFD favorise la création et le développement des entreprises au Canada, tout en accordant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises. La Banque fournit ses services grâce à un réseau de 77 succursales structuré en trois paliers de service, cinq bureaux régionaux et une administration centrale à Montréal. Non seulement est-ce essentiel de fournir aux banquiers du pays les renseignements d'affaires les plus récents, c'est aussi tout un défi au plan technique.

«C'est vers le mois de mars 1989 que nous avons reçu une demande pour relier toutes les succursales des paliers "A" et "B" à l'ordinateur central à Montréal,» d'expliquer David Hardcastle, gestionnaire du Soutien technique pour la banque. «Après avoir examiné ce qui existait, nous avons choisi l'équipement de commutation par paquets X.25.» La BFD a alors demandé au bureau régional de Montréal de l'ATG de l'aider à préparer et à installer un réseau de 64 circuits spécialisés X.25. On fit une comparaison approfondie des coûts. Lors d'une réunion avec la BFD, Josée Allard ainsi que Jim Smith, respectivement du bureau régional et de l'administration centrale de l'ATG, ont alors été en mesure de prouver que l'utilisation du RGTP permettrait à la BFD de réaliser une économie de 18 p. 100 par rapport aux tarifs commerciaux avec le réseau initial, et même davantage à plus long terme.

Des services à bien meilleur marché

Monsieur D. Hardcastle a été impressionné. «Le RGTP était beaucoup moins coûteux que les autres services disponibles. À cela, il faut ajouter l'aide

fournie par l'ATG pour établir les exigences techniques de même que le calendrier de mise en oeuvre. Ces gens nous ont donné un fier coup de main pour les 64 installations réparties dans tout le pays, de St. John's (Terre-Neuve) à Whitehorse (Yukon).»

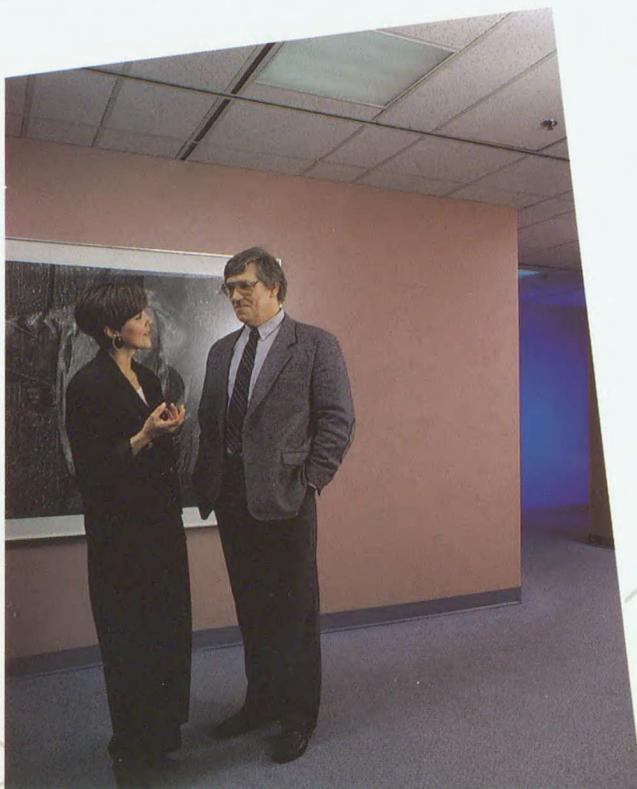
Le Réseau gouvernemental de transmission par paquets est un réseau partagé de commutation par paquets de données numériques. Il relie les ordinateurs et les terminaux de plus de 140 régions de desserte partout au Canada et offre l'interconnexion avec plus de 100 réseaux internationaux.

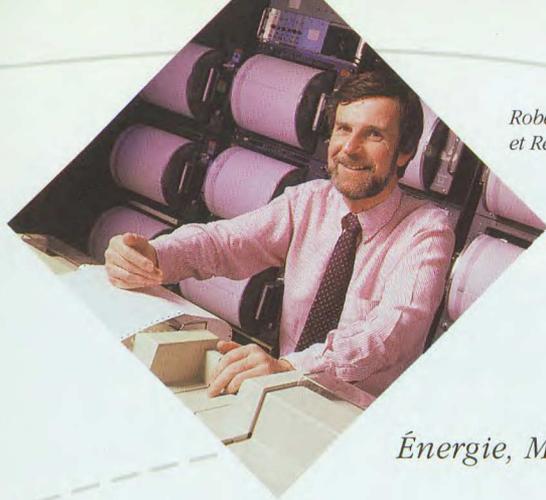
Le réseau de la BFD, installé par l'ATG, offre aux gestionnaires de la Banque un accès immédiat aux renseignements sur les prêts qui mettaient auparavant de cinq à sept jours à leur parvenir. Le temps de réponse plus rapide est un facteur important pour mieux gérer les prêts. À long terme, la BFD réalise ainsi des économies.

Que pense monsieur Hardcastle du service de réseau de l'ATG? «Vous l'installez, puis vous l'oubliez,» dit-il, «parce qu'il fonctionne.»

Que pense M. Hardcastle (BFD) du RGTP? «Vous l'installez, puis vous l'oubliez, parce qu'il fonctionne.»

David Hardcastle, de la Banque fédérale de développement, et Josée Allard, région du Québec de l'ATG.





Robert North, d'Énergie, Mines et Ressources Canada

Énergie, Mines et Ressources Canada

Un partenariat naturel

La nécessité d'acquérir des données rapidement est ce qui a incité la Commission géologique du Canada d'Énergie, Mines et Ressources Canada (EMR) à examiner l'éventualité d'utiliser le Réseau gouvernemental de télécommunications par satellite de l'ATG. La Commission s'est alors rendu compte qu'un autre ministère avait des besoins très similaires aux siens. L'un des avantages du RGTS réside dans la possibilité de réduire les coûts grâce au partage des ressources. La surveillance des caprices de la nature a rapproché la Commission géologique du Canada et le Service de l'environnement atmosphérique. Cependant, rien n'aurait été possible sans la participation de l'ATG.

En effet, le Réseau gouvernemental de télécommunications par satellite de l'ATG a permis toute une gamme de possibilités dans le domaine des communications au Canada et, en particulier, avec les régions éloignées. Grâce à la technique des stations terrestres à très petite ouverture d'antenne (TTPO), le RGTS peut offrir la communication de données, d'images et de voix ainsi que des communications de grande qualité à faible coût vers des régions éloignées.

Le Réseau national de sismographe de la Commission géologique du Canada surveille les mouvements sismiques partout au Canada et mène des recherches sur les sources et les dangers des tremblements de terre, sur la structure profonde de la terre et sur la géoscience des explosions nucléaires. Ces activités exigent l'acquisition et l'analyse de données provenant de 150 sismographes répartis à travers le pays. Les tremblements de terre doivent être localisés et les renseignements, concernant leur magnitude, obtenus rapidement pour pouvoir répondre aux demandes de renseignements du public et, à plus long terme, appuyer l'élaboration de normes pour la construction d'édifices résistant aux tremblements de terre.

Le réseau actuel est surtout formé d'installations autonomes réparties dans les régions éloignées du Canada. Les lectures sont envoyées par télex ou par courrier, ce qui fait qu'il est parfois difficile de donner une réponse rapide au public en cas de séisme. La Commission avait donc besoin d'obtenir toutes les données en même temps, d'où la nécessité d'une nouvelle stratégie.

Coordination des besoins du gouvernement

Lors d'une réunion des ministères intéressés aux communications avec les régions éloignées, convoquée par l'ATG, il est clairement ressorti qu'un certain nombre de ministères avaient besoin de communiquer entre les mêmes endroits. Le partage d'installations représentait donc, pour ces ministères, un potentiel d'économies.

Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) partageait un grand nombre de besoins similaires au Programme de sismologie d'EMR. Les deux organisations devaient être présentes dans des lieux isolés et se devaient d'obtenir rapidement des renseignements. Toutefois, le problème était que, si le SEA possédait déjà des installations dans les régions éloignées, il n'avait pas les capitaux nécessaires pour établir des stations terrestres.

L'entente prévoit que la Commission géologique achète et fasse installer les stations terrestres. En retour, le SEA fournit l'énergie nécessaire pour les faire fonctionner et partage les frais d'entretien, tout en surveillant l'équipement en cas de dommages par les ours polaires, par exemple! Le RGTS est à l'origine de cette collaboration. Il s'agit donc d'un partenariat naturel.

«Il s'agit d'une opération avantageuse», d'expliquer Robert North, chef du Programme de sismologie d'EMR, «parce qu'elle diminue de moitié les coûts d'exploitation pour les deux parties. Sans l'ATG, je n'aurais pas su par où commencer, ni qui contacter au Service de l'environnement atmosphérique.»



Le Groupe consultatif des télécommunications

Groupe consultatif des télécommunications (GCT)

M. W.L. Hatt
Affaires extérieures et commerce
extérieur Canada

M. R. Guindon, président
Agence des télécommunications
gouvernementales

M. R. Paukstaitis, secrétaire
Agence des télécommunications
gouvernementales

M. D. Sum
Agence des télécommunications
gouvernementales

M. I. Wilson, représentant régional
Agence des télécommunications
gouvernementales

M. H. Williams
Anciens combattants Canada

M. Don Orr
Approvisionnement et Services Canada

M. P. Sorensen
Approvisionnement et Services Canada
Direction générale des systèmes et
services d'informatique et de bureautique
(SSIB)

M. W. Newman
Bibliothèque nationale du Canada

M. H. Bergen
Centre de la sécurité des télécommunica-
tions

M. J. Curley
Conseil national de recherches Canada

M. E. Acheson
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

M. M. Tardiff
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Col. N.W. Van Loan
Défense nationale

M. S. Connolly
Emploi et Immigration Canada

M^{me} D. Bradt
Énergie, Mines et Ressources Canada

M. D.M. Brown
Environnement Canada

Sdt pal D.H. Mumby
Gendarmerie royale du Canada

M. C.A. Campbell
Industrie, Sciences et Technologie
Canada

M. P.D. Wallace
Santé et Bien-être social Canada

M. B. Abela
Secrétariat d'État du Canada

M. P. Madigan
Service canadien du renseignement
de sécurité

M. F. Hörger
Service correctionnel Canada

M. M. Podehl
Statistique Canada

M. M. Plouffe
Transports Canada

M. D. Seth
Travaux publics Canada



Économies pour le gouvernement

L'ATG est le représentant du gouvernement fédéral, qui est le plus gros utilisateur de services de télécommunications au pays. À ce titre, l'ATG est un instrument essentiel pour l'économie des deniers publics tout en veillant à ce que les services répondent aux besoins ministériels et respectent les normes gouvernementales.

Les recettes de l'ATG ont été d'environ 213,5 millions de dollars en 1990-1991, soit 1,5 million de plus que prévu. Ce résultat ne tient cependant pas compte des crédits de 8,5 millions de dollars consentis par l'ATG à ses clients du réseau interurbain, ni des recettes supplémentaires de 81,5 millions de dollars pour des services gérés par l'ATG et facturés directement aux ministères par les sociétés de télécommunications. Si ces crédits n'avaient pas été consentis, les recettes brutes de l'Agence auraient été d'environ 222 millions de dollars, ce qui représente un taux de croissance de 11 p. 100 par rapport à l'année précédente. Qui plus est, cette croissance est d'environ 83 p. 100 plus élevée que celle qui avait été prévue. De tels résultats confirment que plus nous faisons affaire ensemble, plus les économies sont importantes.

Le total des recettes générées par les services de l'ATG, y compris ceux facturés directement par les sociétés de télécommunications, s'est chiffré à 295 millions de dollars, ce qui constitue 62,6 p. 100 du marché gouvernemental.

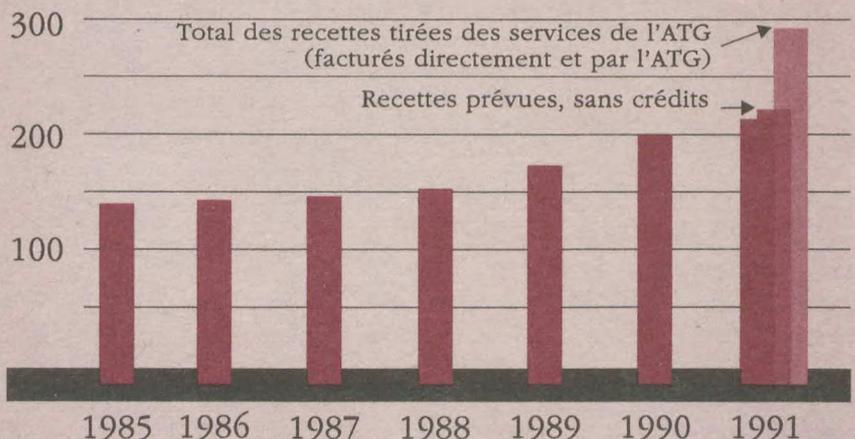
Grâce à la mise en service d'installations numériques par la Direction de la gestion des systèmes de télécommunica-

tions de l'ATG, l'Agence est en mesure de relever des économies globales de l'ordre de 60 p. 100 par rapport aux tarifs actuels, pour la partie du réseau interurbain des jonctions numériques. De telles économies sont attribuables à des services numériques plus efficaces et à des contrats plus importants que cette Direction a conclu avec l'approbation unanime du Groupe consultatif des télécommunications pour maximaliser les économies réalisées auprès des fournisseurs. Nos collègues ont également recommandé que les ministères et organismes s'adressent à l'ATG pour leurs services numériques.

On estime que l'ATG, grâce à l'ensemble de son portefeuille de services, aurait permis au gouvernement d'économiser approximativement 60 millions de dollars en 1990-1991. C'est ce qui ressort d'une comparaison des tarifs de l'ATG et des prix du commerce.

La conversion à des installations numériques entraînera à l'avenir des économies supplémentaires pour le gouvernement de l'ordre de 15 à 20 millions de dollars par année quant aux coûts du réseau. De plus, la re-négociation du contrat pour le Service perfectionné de circonscription (SPC), sujet à l'approbation du CRTC, se traduira par des économies d'environ 20 millions de dollars sur une période de trois ans, pour la région de la Capitale nationale seulement. Et nous prévoyons reprendre de telles initiatives en région. L'ATG entend accroître ces économies progressivement, en continuant à fonctionner dans un cadre concurrentiel.

**Recettes tirées des services facturés par l'ATG
1984-1985 — 1990-1991**
(en millions de dollars)



États financiers de l'ATG

Rapport de gestion

Les états financiers qui suivent ont été préparés par la direction de l'ATG conformément à la politique et aux procédures du Conseil du Trésor concernant le fonds renouvelable ainsi qu'aux normes et exigences du Receveur général du Canada en matière de rapport.

Ces états financiers ont été préparés selon les conventions comptables énoncées à la note 2 (voir page 29) et sont conséquents avec ceux de l'année précédente. Certains chiffres de cet exercice ont été reclassifiés afin de respecter la présentation adoptée pour l'année en cours. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleurs jugements et prévisions de la direction, et leur importance a été prise en considération.

La Direction des finances et de l'administration de l'ATG élabore et met en oeuvre des systèmes et des procédures afin de maintenir des normes de comptabilité et de gestion financière. Il existe des contrôles internes pour vérifier que les fonds publics sont dépensés avec prudence et probité et avec le souci d'optimiser les ressources. Les transactions se font selon des règles prescrites, dans les limites des autorisations parlementaires, et sont correctement inscrites. La vérification interne s'ajoute à ces mesures.

Un personnel comptable qualifié, un partage approprié des responsabilités et des normes élevées en matière de communications internes, contribuent à l'objectivité et à l'intégrité des données.

L'Agence utilise un système intégré d'information financière conçu pour répondre aux besoins particuliers de comptabilisation des opérations du fonds renouvelable.



Michel Lafleur,
Directeur intérimaire, Finances et Administration

Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales

ACTIF	1990-1991	1989-1990
Disponibilités		
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	38 082 289 \$	28 126 547 \$
Tiers	2 866 409	2 204 463
Frais payés d'avance	13 691	--
	<u>40 962 389</u>	<u>30 331 010</u>
Immobilisations		
Au prix coûtant (note 4)	5 852 586	5 218 369
Moins : amortissement accumulé	3 188 688	2 742 140
	<u>2 663 898</u>	<u>2 476 229</u>
Autres		
Frais reportés	4 959	7 792
Produits à recevoir	1 388	9 713
	<u>6 347</u>	<u>17 505</u>
	43 632 634 \$	32 824 744 \$
PASSIF		
Exigibilités		
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	288 025 \$	245 959 \$
Tiers	17 517 684	14 080 418
Tranche à court terme de la provision pour indemnités de cessation d'emploi	78 976	82 265
Recettes reportées	--	135 310
	<u>17 884 685</u>	<u>14 543 952</u>
À long terme		
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	1 472 901	1 290 568
Recettes reportées – contrats de services	198 005	308 363
	<u>1 670 906</u>	<u>1 598 931</u>
AVOIR DU CANADA		
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	17 391 908	10 263 619
Surplus accumulé	6 685 135	6 418 242
	<u>24 077 043</u>	<u>16 681 861</u>
	43 632 634 \$	32 824 744 \$

Bilan au
31 mars 1991
(État
préliminaire)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales

État de
l'exploitation
pour
l'exercice clos
le 31 mars
1991 (État
préliminaire)

	1990-1991	1989-1990
Recettes		
Services des télécommunications :		
Services personnalisés	115 563 607 \$	100 530 893 \$
Services interurbains	77 690 203	81 881 915
Services partagés de transmission des données	11 005 420	8 846 897
Services locaux partagés	6 961 446	7 533 725
Services des annuaires	1 497 320	1 313 077
Frais transmis	1 026 766	--
Autres services du réseau	13 290	24 317
Architecture des télécommunications	30 000	--
Autres recettes	2 902	3 255
Total des recettes	213 790 954 \$	200 134 079 \$
Frais		
Exploitation :		
Services personnalisés	116 217 938	99 084 798
Services interurbains	61 742 803	66 386 368
Services partagés de transmission des données	9 803 043	9 003 791
Services locaux partagés	2 738 631	4 717 266
Frais transmis	1 487 690	--
Services des annuaires	897 987	707 105
Autres services du réseau	5 000	29 411
	192 893 092	179 928 739
Services de gestion :		
Traitements	11 782 767	11 456 964
Indemnités de cessation d'emploi	178 864	263 035
Services professionnels	3 643 677	2 460 325
Location d'édifice et d'équipement	1 473 603	1 230 568
Téléphone et fret	766 303	643 589
Voyages	463 442	394 428
Amortissement	314 194	251 934
Fournitures et accessoires de bureau	276 458	265 018
Réparations	268 596	175 341
Renseignements	108 158	139 883
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	37 880	27 445
Autre	2 967	2 306
	19 316 909	17 310 836
Architecture des télécommunications :		
Traitement	61 072	--
Services professionnels	202 365	--
Voyages	1 813	--
Autre	168	--
	265 418	--
Frais d'intérêt sur le Fonds renouvelable	1 048 642	1 092 162
Total des frais	213 524 061 \$	198 331 737 \$
Profit net	266 893 \$	1 802 342 \$

Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales

	1990-1991	1989-1990	État du surplus accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 1991 (État préliminaire)
Solde au début de l'exercice	6 418 242 \$	4 615 900 \$	
Profit net pour l'exercice	266 893	1 802 342	
Solde à la fin de l'année	6 685 135 \$	6 418 242 \$	

	1990-1991	1989-1990	État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos le 31 mars 1991 (État préliminaire)
Activités de fonctionnement :			
Profit net pour l'exercice	266 893 \$	1 802 342 \$	
Plus : provision pour indemnités de cessation d'emploi	266 464	263 035	
amortissement	727 321	610 559	
perte sur l'aliénation d'immobilisations	37 880	27 445	
amortissement des frais reportés	2 834	2 834	
Moins : amortissement des recettes reportées – contrats de services	(110 358)	(95 796)	
	<u>1 191 034</u>	<u>2 610 419</u>	
Variations des disponibilités et exigibilités	(7 290 646)	(5 368 846)	
Variations des autres éléments d'actif et de passif			
Paiements et variation de la provision pour indemnités de cessation d'emploi	(84 131)	(97 044)	
Recettes reportées – contrats de services	--	193 462	
Produits à recevoir	8 325	27 614	
	<u>(75 806)</u>	<u>124 032</u>	
Ressources financières nettes (employées) fournies par les activités de fonctionnement	<u>(6 175 418)</u>	<u>(2 634 395)</u>	
Activités d'investissement :			
Immobilisations			
Achats	(952 871)	(600 257)	
Ressources financières nettes employées par les activités d'investissement	<u>(952 871)</u>	<u>(600 257)</u>	
Ressources financières nettes (employées) fournies et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	<u>(7 128 289)</u>	<u>(3 234 652)</u>	
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	(10 263 619)	(7 028 967)	
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice	(17 391 908) \$	(10 263 619) \$	

**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 1991
(Notes préliminaires)**

1. Objectif et autorisation

Le Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales a été établi en 1963 pour organiser et pourvoir des installations et des services de télécommunications aux ministères et agences du gouvernement fédéral qui les demandent. L'article 4 de la *Loi sur les Fonds renouvelables* permet au Ministre d'effectuer des paiements à même le Fonds du revenu consolidé au titre de fonds de roulement, d'acquisition d'équipement et de financement temporaire des besoins de fonctionnement, le montant total ne devant pas excéder 8 000 000 \$ en aucun temps. Cette autorisation a été augmentée au fil des ans à 30 000 000 \$ en vertu de la *Loi n° 3 de 1989-1990 portant affectation de crédits*.

2. Conventions comptables importantes

a) Frais payés d'avance

Des paiements sont faits aux fournisseurs pour des services qui seront rendus dans le prochain exercice financier et ils sont enregistrés comme frais payés d'avance au bilan.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. Dans la plupart des cas, l'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants : automobiles (30 p. 100), équipement de bureau (20 p. 100), ameublement et aménagement (10 p. 100). L'équipement de télécommunications représente une catégorie spéciale d'éléments d'actifs amortis linéairement sur les cinq à sept premières années d'utilisation de l'équipement.

c) Frais reportés

Les frais reportés se rapportent à l'acquisition d'équipement de télécommunications par l'Agence des télécommunications gouvernementales et sont amortis selon la méthode linéaire sur la même base que celle relative à l'actif. En 1990-1991, l'amortissement se rapportant aux autres frais reportés se chiffrait à 2 834 \$.

d) Recettes reportées – contrats de services

Les paiements à l'avance des ministères et organismes-clients pour des services de télécommunications futurs sont inscrits à titre de recettes reportées et sont transférés aux recettes en montants égaux sur une période de cinq à sept ans. En 1990-1991, un montant de 110 358 \$ a été gagné.

e) Produits à recevoir à long terme

Des plans de remboursement mensuels sont offerts aux ministères et aux agences afin de couvrir les frais d'implantation de services de télécommunications. À la fin de 1990-1991, le solde était de 9 209 \$. La tranche à court terme des produits à recevoir (échéant en 1990-1991) se chiffre à 7 820 \$ et est incluse dans les débiteurs du bilan – Gouvernement du Canada.

f) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi des employés s'accumulent avec leurs années de service au gouvernement du Canada tel que prévu dans leurs conventions collectives. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

3. Modifications apportées à la présentation des états financiers

La répartition des dépenses entre les divisions Opérations, Gestion et Administration et Planification et Coordination a été révisée pour refléter davantage la nature et la responsabilité de l'organisme de service spécial.

Les états financiers comprennent ici les catégories suivantes : Opérations (aucune modification), Services de gestion (auparavant Gestion et Administration et Planification et Coordination) et Architecture des télécommunications.

Les chiffres comparatifs de 1990 sont réinscrits dans le tableau pour que la présentation de 1991 soit respectée.

4. Immobilisations et amortissement accumulé

Immobilisations	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations	Solde à la fin de l'exercice
Équipement de bureau	1 806 600 \$	571 946 \$	141 654 \$	2 236 892 \$
Ameublement et aménagement	252 200	86 995	--	339 195 \$
Automobiles	107 388	11 299	--	118 687 \$
Équipement de télécommunications	2 875 181	282 631	--	3 157 812 \$
	5 041 369 \$	952 871 \$	141 654 \$	5 852 586 \$
Amortissement accumulé	Solde au début de l'exercice	Amortissement	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Équipement de bureau	929 416 \$	282 250 \$	103 774 \$	1 107 892 \$
Ameublement et aménagement	155 053	18 414	--	173 467
Automobiles	73 588	13 530	--	87 118
Équipement de télécommunications	1 407 084	413 127	--	1 820 211
	2 565 141 \$	727 321 \$	103 774 \$	3 188 688 \$

Nombre de clients utilisant certains services de l'ATG

Services	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Services téléphoniques interurbains et Services locaux partagés	130	131	135	133	135	142	145
Services partagés de transmission des données	57	63	65	67	65	66	89
Services personnalisés de transmission de la voix et de données	72	87	85	92	102	100	110

Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales

Total des recettes facturables par service	Prévu	Réel	Réel	Distribution des revenus générés par service de l'ATG
	1991-1992	1990-1991	1989-1990	
	(en milliers de dollars)			
Services personnalisés	94 016 \$	115 564 \$	100 531 \$	
Services interurbains	94 754	77 690	81 882	
Services partagés de transmission des données	14 760	11 005	8 847	
Services locaux partagés	7 006	6 961	7 534	
Services des annuaires	1 439	1 497	1 313	
Autres services du réseau	25	13	24	
Totaux	212 000 \$	212 730 \$	200 131 \$	

	(en milliers de dollars)	Utilisation projetée de l'autorisation du Fonds renouvelable de l'ATG (en milliers de dollars)
Autorisation le 1 ^{er} avril 1991		30 000 \$
Prélèvement :		
Plus : Solde projeté au 1 ^{er} avril 1991		2 028
Moins : Dépenses nettes imputées à l'autorisation de crédit pour 1991-1992		(3 356)
Solde projeté au 31 mars 1992		28 672 \$

Fonds renouvelable de l'Agence des télécommunications gouvernementales

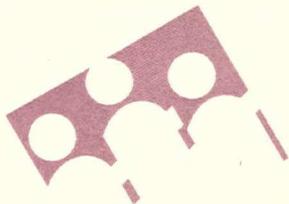
État projeté
des résultats
du fonctionne-
ment du Fonds
renouvelable
de l'ATG
(en milliers de
dollars) –
sommaire

	Budget des dépenses 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
(en milliers de dollars)			
Recettes	212 000 \$	213 791 \$	200 134 \$
Dépenses			
Exploitation :			
Services personnalisés	92 201	116 218	99 085
Services interurbains	74 910	61 743	66 387
Services partagés de transmission des données	13 440	9 803	9 004
Services locaux partagés	2 231	2 739	4 717
Frais transmis	1 400	1 487	0
Services des annuaires	956	898	707
Autres services du réseau	25	5	29
Total des dépenses d'exploitation	185 163	192 893	179 929
Services de gestion	24 537	20 366	18 403
Architecture des télécommunications	2 300	265	--
Total des dépenses	212 000 \$	213 524 \$	198 332 \$
(Profit) Perte	0 \$	(267) \$	(1 802) \$

État projeté de
l'évolution de
la situation
financière –
sommaire
partiel

	Budget des dépenses 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
(en milliers de dollars)			
Fonds de roulement requis (fourni)			
Exploitation :			
(Profit) net ou perte nette de l'année	--	(267)	(1 802)
Plus : amortissement et autres éléments ne nécessitant pas l'utilisation de fonds	(1 460)	(924)	(808)
	(1 460)	(1 191)	(2 610)
Besoins en fonds de roulement	3 366	362	225
Besoins en capital	1 450	953	600
Dépenses nettes imputées au crédit autorisé	3 356 \$	124 \$	(1 785) \$

Nota : Les états ci-dessus ressemblent à l'état de l'évolution de la situation financière et de l'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 1991, sauf qu'il s'agit de versions comparées sommaires visant une période de trois ans.



Bureaux régionaux et de district de l'ATG

St. John's (T.-N.) *
Immeuble 302, 2^e étage
Pleasantville
C.P. 9277, succursale «B»
A1A 2X9
709-772-4888

Halifax (N.-É.) *
Immeuble Willow Tree, 9^e étage
6009, chemin Quinpool
B3K 5J7
902-426-2323

Moncton (N.-B.)
Immeuble Terminal Plaza, 6^e étage **
1222, rue Main
C.P. 5090
E1C 8R2
506-857-6100

Montréal (Qc) ***
Pièce 306
715, rue Peel
H3C 4S2
514-283-5700

Ottawa (Ont.)
14^e étage ***
300, rue Slater
K1A 0C8
613-990-4444

Toronto (Ont.)
9^e étage ***
55, avenue St. Clair est
M4T 1M2
416-973-6179

Winnipeg (Man.)
200 - 386, Broadway **
R3C 3Y9
204-983-4321

Regina (Sask.)
1020 - 2002, avenue Victoria *
S4P 0R7
306-780-5550

Edmonton (Alb.)
1610 - 9700, avenue Jasper *
T5J 4C3
403-495-2462

Vancouver (C.-B.) **
Pièce 1700
800, rue Burrard
V6Z 2J7
604-666-5435

Victoria (C.-B.) ***
Pièce 205
816, rue Government
V8W 1W9
604-363-3656

- * - Bureau de district
- ** - Bureaux régional et de district
à la même adresse
- *** - Bureau régional

Si vous avez besoin d'autres exemplaires de ce rapport ou d'autres renseignements sur l'ATG, veuillez communiquer avec nous :

Agence des télécommunications
gouvernementales
Direction, Politiques globales et
Affaires publiques
300, rue Slater, pièce 1012
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

Numéro de téléphone : 990-2305
Numéro de télécopieur : 952-1231
Service METD : KULLMAN.ML